



La banque
des collectivités

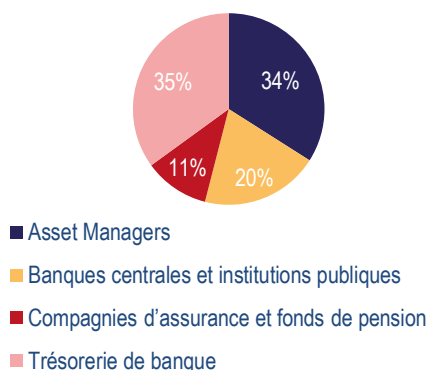
COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 26 JUIN 2018

L'AGENCE A LANCÉ AVEC SUCCÈS SA QUATRIÈME ÉMISSION

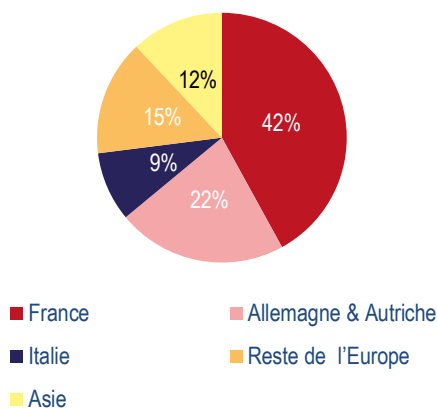
L'Agence France Locale a effectué le 12 juin avec succès le placement de sa quatrième émission benchmark libellée en euro, pour un montant total de 500 millions et pour la première fois avec une maturité à 10 ans.

Le choix de solliciter la partie longue de la courbe a permis à l'AFL de diversifier encore davantage sa base d'investisseurs avec une proportion importante d'investisseurs internationaux comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Distribution par type d'investisseur



Distribution géographique



Le placement des titres de l'opération a été réalisé avec une marge de 30 points de base contre la courbe des obligations de l'Etat français (Obligations Assimilables du Trésor - OAT).

L'Agence France Locale, qui avait déjà émis 125 millions d'euros depuis le début de l'année sous forme de placements privés, vient donc de compléter son programme de financement pour 2018.

Termes de la transaction

- **Emetteur** : Agence France Locale
- **Notation** : Aa3 perspective stable (Moody's)
- **Notation du programme** : Aa3 perspective stable (Moody's)
- **Format** : Programme EMTN (les conditions définitives relatives à l'émission sont disponibles sur les sites de l'AMF (Autorité des marchés financiers - www.amf-france.org) et de l'Agence France Locale (www.agence-france-locale.fr). Le Prospectus de Base qui a reçu le visa AMF n°18-176 le 15 mai 2018 est publié sur les sites internet précités.)
- **Montant** : 500 millions d'euros



La banque
des collectivités

- **Montant nominal de chaque obligation** : 100 000 euros
- **Date de règlement** : 20 juin 2018
- **Echéance** : 20 juin 2028 (10 ans)
- **Coupon** : 1.125%
- **Spread** : OAT + 30 bps
- **Cotation** : Paris Euronext

Contacts presse :	
AGENCE FRANCE LOCALE Amandine DEGUIN 04 81 11 29 31 amandine.deguin@agence-france-locale.fr	O2P CONSEIL Olivia PENICHOU 06 07 08 91 47 o.penichou@o2p-conseil.com

À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- L'Agence France Locale est un nouveau modèle de banque créé en 2013 par et pour les collectivités pour simplifier l'emprunt. Réponse alternative à la question du financement des collectivités, l'Agence France Locale est un établissement de crédit qui œuvre pour une mission unique : financer l'investissement des collectivités membres, quelle que soit leur taille ou leur type.
- Elle est détenue par l'Agence France Locale - Société Territoriale, elle-même propriété exclusive des collectivités actionnaires. Les deux sociétés constituent le Groupe Agence France Locale. L'AFL-ST a en charge le pilotage et la gestion stratégique du Groupe. A l'instar des agences de financement des collectivités locales d'Europe du Nord, établies depuis plusieurs décennies, le Groupe AFL a vocation à être un acteur de référence du financement des investissements locaux.
- Le Groupe AFL a pour objectif de faire bénéficier les collectivités locales françaises d'un accès aux marchés de capitaux, par la mutualisation de leurs besoins, de sorte à leur accorder des conditions de financement attractives et transparentes.
- L'Agence France Locale gère ses activités bancaires de façon fortement dématérialisée, ce qui lui permet de limiter de manière durable ses coûts de fonctionnement.
- Plus d'information sur www.agence-france-locale.fr